

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC)



Durée : 1 JOUR (7 HEURES)

Participants

4 pers (mini) / 10 pers (maxi)

Public concerné :

Toute personne de l'entreprise: intervenant, chef d'équipe, chargé de sécurité...

Prérequis

Etre titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée

Méthodes et Moyens

- Cette formation est animée par un formateur titulaire du certificat de "Formateur SST" valide.
- Les stagiaires sont mis en situation réelle permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes.
- L'aide mémoire "Sauvetage Secourisme au Travail (ED 4085 - INRS) est remis à chaque participant.

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

- Lors de cette formation, la validation des acquis fait l'objet d'un passage d'épreuves certificatives sanctionné par la délivrance du certificat SST.
- A l'issue de la formation un certificat SST d'une validité de 24 mois est délivré en cas de réussite à l'évaluation réalisée.
- Dans le cas où le maintien et l'actualisation des compétences fait défaut, le SST perd sa « certification SST » mais pas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger. La validation d'une session de maintien/actualisation des compétences permet de recouvrer la « certification SST ».

Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4224-15 du Code du Travail: « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans: 1° chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux; 2° chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers ».

OBJECTIFS :

Etre capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

PROGRAMME :

Protéger de façon adaptée

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées

Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

Examiner la victime

Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée

Reconnaître les autres signes affectant la victime

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Définir les différents éléments du message d'alerte

Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Secourir la victime de manière appropriée

Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise

Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées

Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

Proposer, si possible, des pistes d'amélioration